



COMPTE RENDU SEANCE DU 8 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Dammartin sur Tigeaux, dûment convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Angélique MERCIER, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2021

Date d'affichage : 31 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

EFFECTIF PRESENT : 13

EFFECTIF VOTANT : 14

NOMBRE DE POUVOIR(S) : 1

Présents : Emmanuelle FICHAUX, Didier ROUX, Peggy CHAMBRIER, Renaud MASSON, Angélique MERCIER, Fabienne HOFF, Femke TEN SIETHOFF, Stephan PAWLAK, Sémia BERREZOUGA, Wilfried BARON, Isabelle STROHM, Hervé ZUMTANGWALD

Pouvoir : David SKACAN a donné pouvoir à Fabienne HOFF

Absente excusée : Christel DELUCHE

Secrétaire de séance : Hervé ZUMTANGWALD

Approbation du compte rendu de la séance du 5 mars 2021-Approuvé à l'unanimité-

Décisions prises dans le cadre des délégations spéciales accordées au Maire

- Adhésion au groupement de commande pour la fourniture des repas en liaison froide

ORDRE DU JOUR :

1. FINANCES

1.1 BUDGET COMMUNE

- 1.1.1. Compte de gestion 2020

Délibération

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020-COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales
Ayant Entendu l'exposé de Madame Le Maire,
Après avoir délibéré

**Le conseil municipal
A l'unanimité**

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Section de Fonctionnement :**

- ✓ Dépenses : 668 176.57 €
- ✓ Recettes : 1 055 010.49 €
- ✓ Résultat 386 833.92 €

- **Section d'Investissement :**

- ✓ Dépenses : 460 419.20 €
- ✓ Recettes : 1 380 685.66 €
- ✓ Résultat 920 266.46€

Résultats en tous points conformes au Compte Administratif 2020 de la Commune

- 1.1.2. Compte administratif 2020

Délibération

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020

Vu le code général des collectivités territoriales

Ayant Entendu l'exposé du budget, Madame le Maire qui ne prend pas part au vote, confie la présidence à M. Roux Didier 1^{er} Adjoint, afin qu'il procède au vote

Après avoir délibéré

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

ARRETE et **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- **Section de Fonctionnement :**
- *Dépenses : 668 176.57 €*
- *Recettes : 1 055 010.49 €*
- *Résultat 386 833.92 €*
- *Excédent reporté 2019, 371 257.19€ ce qui porte l'excédent à 758 091.11€*

- **Section d'Investissement :**
- *Dépenses : 460 419.20 €*
- *Recettes : 1 380 685.66 €*
- *Résultat 920 266.46€*
- *Déficit reporté 2018, 962 229.29€ ce qui porte le déficit à 41 962.83€*

Budgets, en tous points, conformes au compte de gestion du receveur

- 1.1.3. Affectation des résultats 2020

Délibération

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Communal,

Vu l'arrêté préfectoral 2020/08 du 26/11/2020 concernant la dissolution du budget de l'AFR, association foncière de Dammartin-sur-Tigeaux,

Considérant l'intégration des résultats du budget AFR au budget principal de la commune à savoir excédent de fonctionnement 144.50€ et excédent d'investissement 1 131.11€

Considérant qu'il convient d'effectuer l'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget communal,

Ayant Entendu l'exposé de Mme le Maire

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

- **AFFECTE**, les résultats tels que résumés ci-dessous intégrant les résultats excédentaires du budget AFR :

- ✓ *Section de Fonctionnement recettes : excédent de fonctionnement 717 403.89 euros au compte 002.*
- ✓ *Section d'Investissement dépenses : déficit d'investissement de 40 831.72 euros au compte 001.*
- ✓ *Section d'Investissement recettes : excédent-capitalisé 40 831.72 euros au compte 1068*

- **Dit** que les écritures de reprise sont prévues au Budget primitif 2021 de la commune

- 1.1.4. Vote des taxes locales

Délibération

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget communal,

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sur fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en fonction de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Considérant qu'il convient de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2020,

Ayant Entendu l'exposé Madame le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales au titre de l'année 2021 dans les mêmes conditions que l'année 2020

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 à l'identique des taux 2020 soit :

- **Foncier Bâti :** 29.92 % majoré de 18 % (taux départemental 2020) soit 47.92 %
- **Foncier Non Bâti :** 59.53 %

- 1.1.5. Budget Primitif 2021

Délibération

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de voter le budget primitif de la commune pour l'année 2021,
 Considérant la délibération du 8 avril 2021 concernant l'affectation des résultats
 Entendu l'exposé de son rapporteur, Mme le Maire
 Après avoir délibéré

**Le conseil municipal
 A l'unanimité**

APPROUVE le budget primitif de l'année 2021 voté par chapitre

- Section de Fonctionnement Dépenses :		1 665 222.09 €	
<i>Chapitre 011</i>	<i>279 660.00</i>	<i>Chapitre 67</i>	<i>1 000.00</i>
<i>Chapitre 012</i>	<i>367 505.00</i>	<i>Chapitre 68</i>	<i>6 800.00</i>
<i>Chapitre 65</i>	<i>166 200.00</i>	<i>Chapitre 022</i>	<i>30 000.00</i>
<i>Chapitre 66</i>	<i>4 200.00</i>	<i>Chapitre 023</i>	<i>810 357.09</i>

- Section de Fonctionnement Recettes :		1 665 222.09 €	
<i>Chapitre 013</i>	<i>0.00</i>	<i>Chapitre 75</i>	<i>200.00</i>
<i>Chapitre 70</i>	<i>86 992.20</i>	<i>Chapitre 76</i>	<i>0.00</i>
<i>Chapitre 73</i>	<i>592 255.00</i>	<i>Chapitre 77</i>	<i>150.00</i>
<i>Chapitre 74</i>	<i>268 221.00</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>717 403.89</i>

- Section d'Investissement Dépenses :		1 867 027.06 €	
<i>Chapitre 16</i>	<i>62 400.00</i>	<i>Chapitre 23</i>	<i>35 000.00</i>
<i>Chapitre 20</i>	<i>12 600.00</i>	<i>Chapitre 001</i>	<i>40 831.72</i>
		<i>déficit reporté</i>	
<i>Chapitre 21</i>	<i>1 536 195.34</i>	<i>Chapitre 020</i>	<i>30 000.00</i>
<i>Chapitre 041</i>	<i>150 000.00</i>		

- Section d'Investissement Recettes :		1 867 027.06 €	
<i>Chapitre 10</i>	<i>140 831.72</i>	<i>Chapitre 16</i>	<i>300 000.00</i>
<i>Chapitre 13</i>	<i>465 838.25</i>	<i>Chapitre 021</i>	<i>810 357.09</i>
<i>Chapitre 041</i>	<i>150 000.00</i>		

1.2 LOTISSEMENT COMMUNAL

- 1.2.1. Compte de gestion 2020

Délibération

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020-LOTISSEMENT DE LA FONTAINE

Vu le code général des collectivités territoriales
 Ayant Entendu l'exposé de Madame Le Maire,
 Après avoir délibéré

**Le conseil municipal
 A l'unanimité**

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 556.91 €

Recettes : 66 500.63 €

Résultat 63 943.72 €

Déficit reporté 2019, -18 998.43€

Section d'Investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Résultat 0.00 €

Excédent reporté 2019, 2 389.35€

Résultats en tous points conformes au Compte Administratif 2020 établi par la Commune pour le Lotissement

- 1.2.2. Compte administratif 2020

Délibération

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT DE LA FONTAINE POUR L'EXERCICE 2020

Vu le code général des collectivités territoriales
 Ayant Entendu l'exposé du budget, Madame le Maire qui ne prend pas part au vote, et confie la présidence à M. Roux Didier 1^{er} Adjoint, afin qu'il procède au vote

Après avoir délibéré

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

ARRETE et **APPROUVE** le compte administratif tel que résumé ci-dessous :

▪ **Section de Fonctionnement :**

- ✓ Dépenses : 2 556.91 €
- ✓ Recettes : 66 500.63 €
- ✓ Résultat 63 943.72 €
- ✓ Déficit reporté 2019, **-18 998.43€** soit résultats 2020 **44 945.29€**

▪ **Section d'Investissement :**

- ✓ Dépenses : 0.00 €
- ✓ Recettes : 0.00 €
- ✓ Résultat **0.00 €**
- ✓ Excédent reporté 2019 et 2020, **2 389.35€**

- 1.2.3. Clôture du budget lotissement de la Fontaine

Délibération

CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA FONTAINE AU 31 DECEMBRE 2020

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que les terrains du lotissement ont tous été vendus et qu'il n'y a plus lieu de prévoir de crédits sur l'exercice 2021

Considérant les résultats de clôture du budget du lotissement en 2020 figurant au compte de gestion 2020 à l'identique du compte Administratif 2020

Après avoir délibéré

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

APPROUVE la clôture du budget annexe lotissement de la Fontaine au 31 décembre 2020

DIT que les écritures de reprise des excédents et/ou déficit seront prévues au budget communal 2021

2. ADMINISTRATION GENERALE

- 2.1. SMEPPNR de la Brie et des deux Morins-Adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles

Délibération

Adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant la délibération 2021-01 du comité syndical en date du 29 janvier 2021

Considérant que ces adhésions ne seront effectives qu'après que les assemblées délibérantes des communes membres, aient approuvé les adhésions à la majorité des deux tiers

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et

Après avoir délibéré,

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

APPROUVE l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin

- 2.2. BAFA-Participation de la commune

Le stage initialement prévu du 24 avril au 1^{er} mai 2021 est reporté du 3 au 10 juillet 2021

Délibération

Participation financière de la commune au stage BAFA organisé par famille rurale pour les Dammartinois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le stage BAFA organisé par l'association Famille Rurale sur la commune de Dammartin sur Tigeaux en 2020, et que 4 Dammartinois avaient pu bénéficier de l'aide financière apportée par la commune, l'association a décidé de proposer une 2^{ème} session BAFA formation générale,

Considérant la volonté de la commune de participer financièrement pour les résidents de Dammartin

Après examen et délibéré,

**Le conseil municipal
A l'unanimité**

Décide de participer financièrement au financement de ce stage Bafa organisé par l'association Famille Rurale par le versement d'une somme de 100€ pour les Dammartinois uniquement
Dit que les crédits sont prévus au budget 2021

3. QUESTIONS DIVERSES

4. INFORMATIONS DIVERSES

Fin de la séance à 22 heures 07 mn